

AFFAIRE N° 15. - Ratification d'un marché de gré à gré passé avec l'Entreprise GALLARD pour la fourniture d'agréés devant équiper les plateaux scolaires d'éducation physique

LE MAIRE. - Je prie le Conseil Municipal de prendre acte d'une erreur qui s'est commise lors de la désignation des Commissions. Le nom de M. GALLARD a été reproduit, mais je tiens à préciser que M. GALLARD n'est pas membre de la Commission de la Jeunesse et des Sports.

M. BOURHIS donne lecture du rapport.

*Envoyé à la Préfecture
L.S. 1.67 n° 10.*

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Cette question a déjà été soumise au Conseil Municipal lors de sa séance du 13 Mai dernier.

Par suite d'une erreur la fourniture d'accessoires divers avait été incluse dans ce marché ce qui avait eu pour résultat d'en porter le montant à 6.000.000 de Frs CFA. Ce chiffre étant supérieur au montant maximum autorisé pour les marchés de gré à gré (5.000.000 de Frs CFA) la Préfecture me l'a retourné pour rectification.

La chose est d'autant plus facile que le montant réel de la fourniture d'agréés faite par l'Entreprise GALLARD s'élève à Frs CFA 4.800.000.

Les accessoires divers (petit équipement: ballons, filets, cordes etc...) dont le montant s'élève à environ: 1.200.000 Frs CFA pour l'ensemble des plateaux d'éducation physique seront achetés directement par la Commune chez un fournisseur de la place.

Mesdames et Messieurs, je vous demande donc de ratifier le marché de gré à gré d'un montant de 4.800.000 de frs CFA passé avec l'Entreprise GALLARD pour la fourniture d'agréés devant équiper les plateaux d'éducation physique scolaire et de m'autoriser à passer un marché de gré à gré de Frs CFA 1.200.000 avec un fournisseur de la place pour la fourniture d'accessoires divers.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. GALLARD qui s'est abstenu./.

*P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général pour les
affaires économiques
Signé J. Chevance*